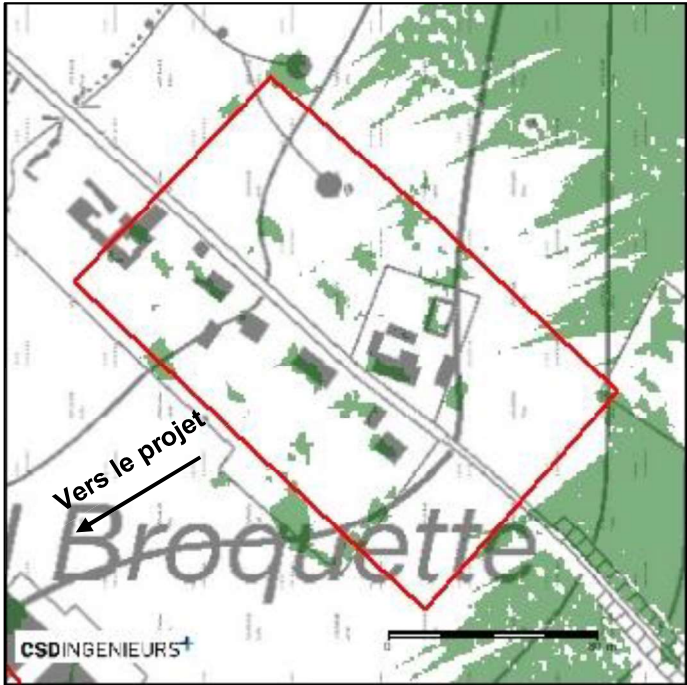


Lieu de vie	Critères d'évaluation et illustrations		Niveaux d'incidences paysagères
<p>Hameau Font. al Broquette</p> <div data-bbox="203 408 389 632"> <p>LEGENDE</p> <ul style="list-style-type: none"> ZH/ZHCR/ZACC Zone boisée Zone de non-visibilité <p>Incidences paysagères quantitatives</p> <ul style="list-style-type: none"> Négligeables Faibles Limitées Modérées Importantes </div>	 <p>Figure 113 : Incidences paysagères quantitatives – Hameau Font. Al Broquette</p>	<p>Situé au nord-est d'un bois et le relief étant vallonné en direction des éoliennes, la visibilité au sein de ce hameau se limite aux étages supérieurs des habitations.</p> <p>Critères quantitatifs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de la zone d'habitat/habitat à caractère rural couverte par des zones de visibilité : 7,6 % • Nombre maximal d'éoliennes du projet visibles : 1 éoliennes (depuis 3 % de la zone d'habitat/habitat à caractère rural) • Distance au projet : minimum 4,2 km • Angle vertical maximal d'occupation visuelle : 2° <p>Critères qualitatifs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Parties visibles des éoliennes : extrémités des pales <ul style="list-style-type: none"> ○ Obstacles visuels naturels : bois ○ Obstacles visuels anthropiques : maisons séparées • Orientation des vues : <ul style="list-style-type: none"> ○ espaces privés : majoritairement orientées vers le projet ○ espaces publics : pas orientées vers le projet 	<p>A l'échelle du Hameau de Font. al Broquette : négligeables</p>